

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 92-414-1931 Interdictions de séjour.

n° 92-414-1931

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 17 mai 1931
Numéro JO n° 414 du 31/05/1931	Date du numéro 31 mai 1931

TEXTE INTÉGRAL

le séjour à la Côte française des Somalis et dépendances est interdit pendant trois ans, pour compter du : 11 juillet 1931, date de sa libération, au nommé Djama Doulé: nommé Ali Moussa.